

Le 25 mai 2006

Par messenger

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4**

Téléphone : (514) 289-2211, p. 6925
Télécopieur : (514) 289-5197
Courriel : frechette.yves@hydro.qc.ca

**OBJET : Dépôt – Suivi administratif des critères de fiabilité selon la décision
D-2005-178
Plan d'approvisionnement 2005-2014 du Distributeur
Notre dossier : R000187 YF/NL**

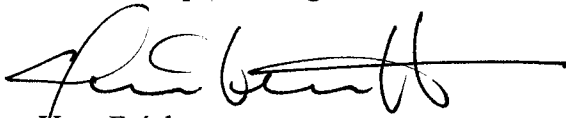
Chère consoeur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la décision D-2005-178, vous trouverez ci-jointe la documentation suivante, à savoir :

**Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie pour les approvisionnements
provenant d'Hydro-Québec Production.**

**Annexe B : Lettre d'attestation de la fiabilité énergétique du parc de production
d'Hydro-Québec Production.**

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Yves Fréchette

/mb

p.j.

Avocat en chef
Pierre Gagnon
Directrice – Distribution
Jacinte Lafontaine
Directrice – Production
Isabelle Rayle-Doiron
Directeur – TransÉnergie
F. Jean Morel

Avocats
Stéphanie Assouline
Sophie Baril
Chantal Béique
René Bourassa
Mimi Côté
Josée Deland
Valérie Durand
Eric Fraser

Yves Fréchette
Rita-Rose Gagné
Christian Houde
Line Janelle
Jean-François Lacasse
Julie Lapiere
Nicole Lemieux

Jean-François Mercure
Maria Moudfir
Cathy Noseworthy
Louise Ouellet
Jocelyne Paquette
Pascal Parent
Michel Pasini

Dominique Piché
Louis Prévost
Jean Rajotte
Sylvy Rhéaume
Carolina Rinfret
Nicholas Robidoux
Jean-Olivier Tremblay

ANNEXE A

**RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN ÉNERGIE
POUR LES APPROVISIONNEMENTS PROVENANT
D'HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION**

Hydro-Québec Production – État des réserves et de la Fiabilité énergétique

Critère de gestion – 2 ans à 2% de probabilité (-64 TWh) – Cycle des années 2006-07

A- Stock énergétique au 1^{er} mai 2006 (réel) : 71,5 TWh

B- Stock énergétique prévu au 1^{er} mai 2008 à hydraulicité normale en 2006/2007 : 60,5 TWh

C- Application du critère de gestion :

- cycle de faible hydraulicité à 2% de probabilité de janvier 06 à décembre 07 : -64,0 TWh
- moyens requis : 64 TWh

D- Moyens identifiés pour couvrir le scénario de déficit de 64 TWh avant le 1^{er} mai 2008

| | <u>2006 (>31 août) – 2007 – 2008 (<1^{er} mai)</u> (TWh) |
|---|---|
| → Réduction du stock énergétique (jusqu'au minimum opérationnel absolu de 10 TWh) | 50,5 |
| → Production disponible non engagée (marge de manœuvre) | 17,0 (4+10+3) |
| → Exploitation accrue de la Centrale de Tracy | non requise |
| → Importations (en sus de HQ-D, le cas échéant) | <u>5,0</u> (1+3+1) |
| → Total – moyens identifiés | 72,5 TWh |

Note : Les moyens identifiés (72,5 TWh) excèdent les besoins spécifiques du scénario de faible hydraulicité à 2% de probabilité sur 2 années consécutives (64 TWh). L'excédent des moyens identifiés est attribuable aux besoins du scénario de 4 ans de faibles apports hydrauliques à 2% de probabilité, pour la période commune de janvier 2006 jusqu'au 1^{er} mai 2008.

À noter que la production de la centrale de Tracy reste limitée à la période de pointe hivernale sur l'horizon de ce scénario.

8 mai 2006

Hydro-Québec Production – État des réserves et de la Fiabilité énergétique

Critère de gestion – 4 ans à 2% de probabilité (-98 TWh) – Cycle des années 2006-09

A- Stock énergétique au 1^{er} mai 2006 (réel) : 71,5 TWh

B- Stock énergétique prévu au 1^{er} mai 2010 à hydraulicité normale de 2006 à 2009 : 63,1 TWh

C- Application du critère de gestion :

- cycle de faible hydraulicité à 2% de probabilité de janvier 06 à décembre 09 : -98,0 TWh
- moyens requis : 98 TWh

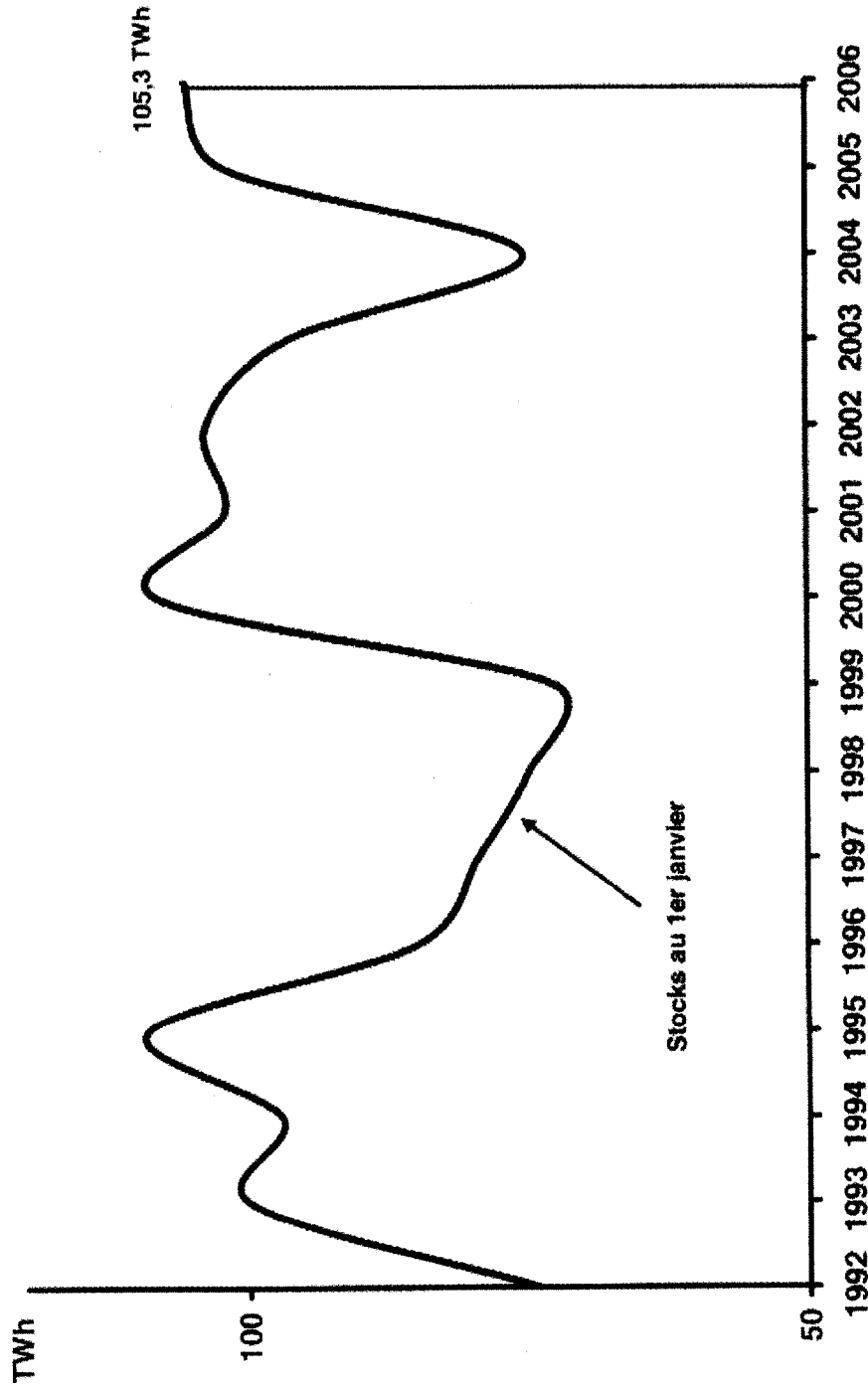
D- Moyens identifiés pour couvrir le scénario de déficit de 98 TWh avant le 1^{er} mai 2010

| | <u>2006 (>31 août) – 2010 (<1^{er} mai)</u> | |
|---|---|----------------|
| | <u>(TWh)</u> | |
| → Réduction du stock énergétique (jusqu'au minimum opérationnel absolu de 10 TWh) | 53,1 | |
| → Production disponible non engagée (marge de manœuvre) | 38,0 | (4+10+10+11+3) |
| → Exploitation accrue de la Centrale de Tracy | non requise | |
| → Importations (en sus de HQ-D, le cas échéant) | <u>8,0</u> | (1+3+3+1+0) |
| → Total – moyens identifiés | 99,1 TWh | |

Note : Le stock énergétique et la production non engagée (marge de manœuvre) disponibles couvrent la très large part des moyens requis pour le scénario de faible hydraulicité à 2% de probabilité sur 4 années consécutives (-98 TWh). Des importations modestes, par rapport à la capacité d'importation maximale annuelle de 15 TWh en pratique, complètent les besoins de ce scénario. En conséquence, la production de la centrale de Tracy resterait limitée à la période de pointe hivernale.

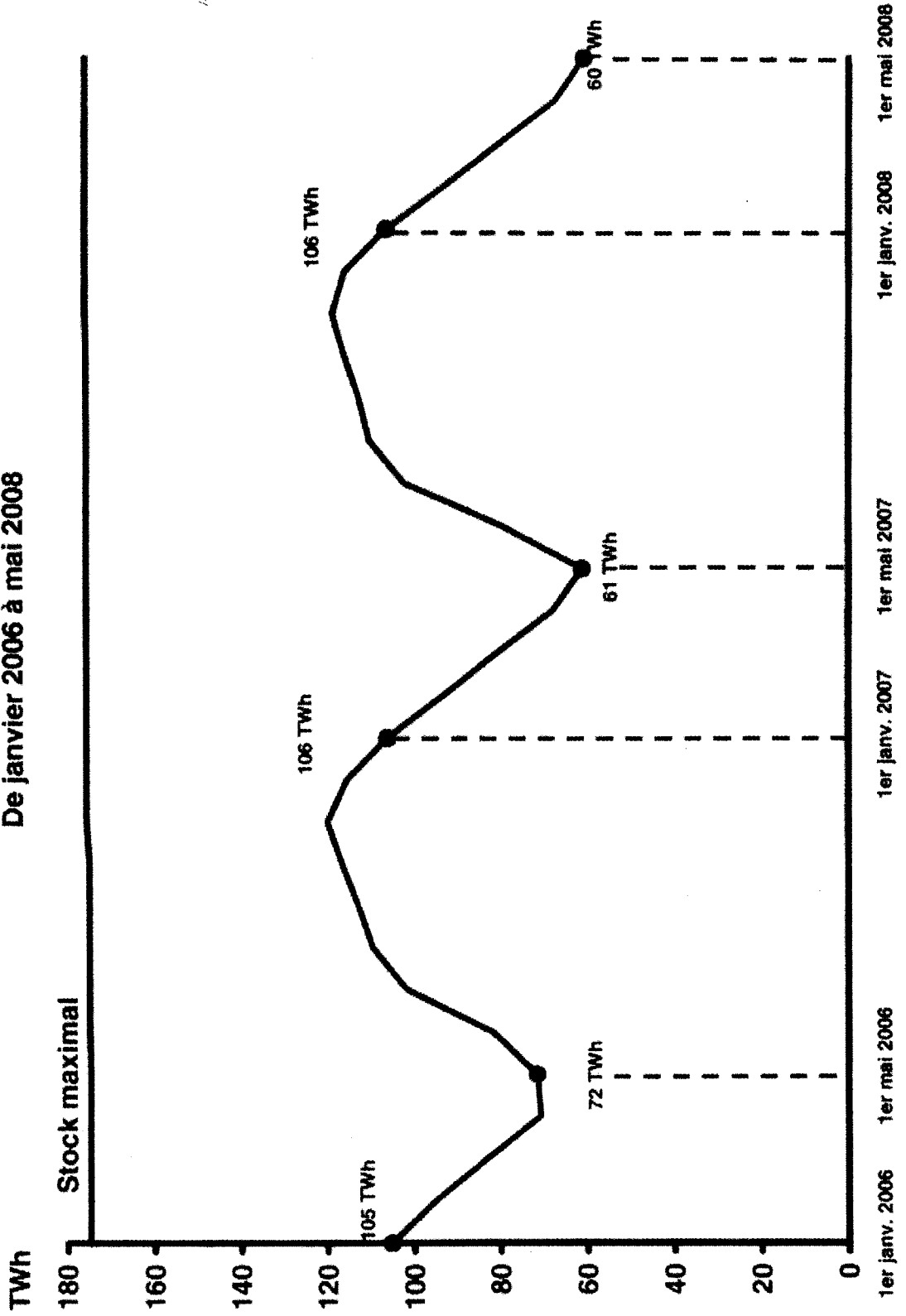
8 mai 2006

Stocks énergétiques Historique 1992 - 2006



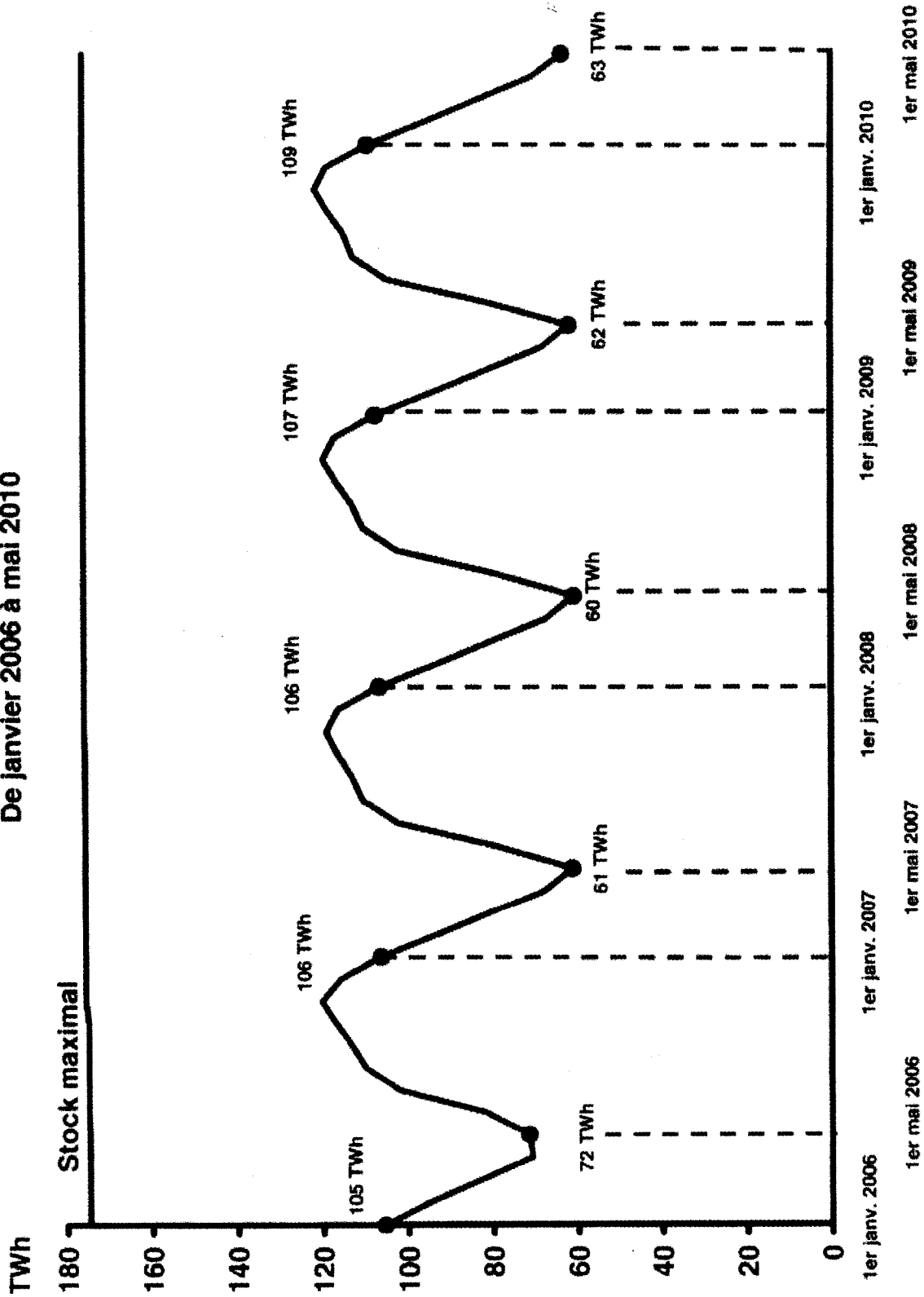
ÉVOLUTION DU STOCK ÉNERGÉTIQUE

De janvier 2006 à mai 2008



ÉVOLUTION DU STOCK ÉNERGÉTIQUE

De janvier 2006 à mai 2010



ANNEXE B

**LETTRE D'ATTESTATION DE LA FIABILITÉ ÉNERGÉTIQUE
DU PARC DE PRODUCTION D'HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION**

Le 19 mai 2006

Monsieur Jean-Paul Théorêt
Président
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Thierry Vandal
Président-directeur général

Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque Ouest,
20^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

OBJET : Suivi de la décision D-2005-178
Attestation de fiabilité énergétique du parc de production

Monsieur le Président,

Dans sa décision D-2005-178 du 5 octobre 2005 relative au Plan d'approvisionnement 2005-2014 d'Hydro-Québec, la Régie de l'énergie fait référence au critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité fourni par Hydro-Québec Production, à savoir le maintien d'une réserve énergétique suffisante pour combler un déficit éventuel d'apport d'eau de 64 TWh sur deux années consécutives et de 98 TWh sur quatre années consécutives. La Régie a demandé à Hydro-Québec Distribution de vérifier le respect de ce critère auprès de son fournisseur et de lui faire état de la démonstration de ce respect.

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec et moi-même, ayant eu une présentation de la situation des stocks énergétiques, sommes satisfaits quant au respect du critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité fourni par Hydro-Québec Production et au fait que cette dernière dispose du stock énergétique et de moyens suffisants pour livrer en toute fiabilité à Hydro-Québec Distribution le volume d'électricité engagé pour la période 2006-2007.

Le critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité concerné fixé à un déficit de 64 TWh pour deux années consécutives (cycle 2006-2007) est respecté, en utilisant un minimum d'importations et sans avoir recours à l'exploitation de la centrale de Tracy, laquelle sera limitée aux heures de pointe hivernale.

De plus, le critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité concerné fixé à un déficit de 98 TWh pour quatre années consécutives (cycle 2006-2009) est également respecté, en utilisant des importations modestes et sans avoir recours à l'exploitation de la centrale de Tracy, laquelle sera limitée aux heures de pointe hivernale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Vandal'.

Thierry Vandal